

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2015

Date de la convocation : 9 décembre 2015

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEIRERA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe ; VIENNET Alain.

Sylvie GAUTHEROT a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage aux victimes du 13 novembre. Les membres présents observent une minute de silence.

La séance est ouverte à 20 h 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 5 novembre 2015

Le compte-rendu du 5 novembre est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

1. Rapport sur le prix et la qualité du service de transport et de traitement d'assainissement (Syndicat des Alaines)

M. C. VANCAUWENBERGE présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2014, du Syndicat des Alaines, adopté en sa séance du 17 novembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Le réseau compte 4 778 mètres linéaires. La population desservie comprend 5 552 habitants et 2050 clients. L'entretien des ouvrages est assuré par Gaz et Eaux, dans le cadre du contrat d'affermage qui se termine le 31 décembre 2015. Un avenant a été signé pour prolonger le contrat d'un an afin de préparer le prochain contrat de délégation de service public.

Les volumes collectés annuellement représentent 422 000 m³, la quantité de boues produite est de 1 482 tonnes. Une convention de suivi agronomique d'épandage des boues sur les terres agricoles est passée avec la chambre d'agriculture qui permet d'en valoriser 75.6 tonnes de matière sèche.

Sur la base d'une consommation-type de 120 m³ le coût d'assainissement du m³ TTC est de 1.84 €. La répartition de ce coût hors taxes est de 0.35 € au fermier, 0.15 € au Syndicat, 0.75 € à la commune, 0.15 € à l'agence de l'eau.

Le Syndicat des Alaines a voté l'augmentation de la part syndicale qui passera de 0.15 € à 0.30 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2016 pour compenser la réduction de la prime d'épuration.

M. C. VANCAUWENBERGE présente les changements à venir concernant l'assainissement dont la compétence reviendra à la CAGB à compter de 2018.

Après la présentation des scénarii de l'étude commandée par l'agglomération et le conseil départemental l'an dernier, les services de la préfecture mettent aujourd'hui en demeure le Syndicat des Alaines de réaliser une étude diagnostic du système d'assainissement de Saône qui se base sur le scénario d'un départ de la commune de Montfaucon au Sytteau et la poursuite, à court terme, du traitement des eaux usées de Gennes et Saône à la Station d'épuration des Alaines.

Le Syndicat des Alaines entame donc cette étude technique en même temps qu'elle étudie les conditions et incidences financières du départ de Montfaucon.

Cependant M. C. VANCAUWENBERGE insiste sur l'importance d'investir en amont sur la collecte des eaux usées dont la commune a la compétence, car celle-ci génère encore trop d'eaux claires à cause de mauvais branchements. Le taux de collecte qui est actuellement de 40% devrait être de 80 %.

M. C. PRAOM s'étonne de ces mauvais résultats compte tenu des gros travaux réalisés entre 2001 et 2007. Ceci est peut être expliqué par le fait que le réseau séparatif n'est pas continu jusqu'à la station.

M. C. MENETRIER demande ce que deviendra la Station si le traitement de l'assainissement du plateau passe au SYTTEAU. Dans ce cas la station deviendra un poste de refoulement.

Mme S. GAUTHEROT pense qu'il est nécessaire de prévenir les administrés de la hausse sensible des tarifs dans les prochaines années. Pour donner une indication, les tarifs de l'eau sur l'agglomération varient de 1 à 7 € le m³.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité

2. Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (SIEHL)

M. L. BANDELIER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2014.

Le délégataire de service public est la Société GAZ & EAUX dont le contrat a été renouvelé pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le service d'eau potable du SIEHL regroupe 99 communes pour une population de 51 853 habitants.

Le réseau est de 1 171 km avec 3 348 835 m³ consommés. Le rendement du réseau est de 76.2 % en 2014, ce qui peut être qualifié de bon rendement.

Les investissements sur les réseaux s'élèvent en 2014 à 1 421 154 € et 250 branchements ont été changés.

Les efforts portent sur une importante maintenance préventive pour 90 % des volumes.

La qualité de l'eau est globalement bonne et les indicateurs de performance sont conformes.

Le prix du m³ en 2014 est de 2.65 TTC soit 0.05 € de plus par rapport à 2014 pour une facture-type de 120 m³

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport qui est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité

3. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le maire présente le projet de délibération concernant le projet de schéma.

Le périmètre est délimité par le préfet et prévoit que la CAGB intègre 14 communes et 13 186 habitants de plus pour faire un ensemble de 72 communes et de 190 540 habitants

Ainsi, le projet de SDCI étend le périmètre de la CAGB :

- aux communes de Saint-Vit (4 819 habitants), Pouilley-Français (835 habitants), Velesmes-Essarts (324 habitants), Roset-Fluans (475 habitants), Byans-sur-Doubs (533 habitants) et Villars-Saint-Georges (249 habitants), soit un total de 7 235 habitants,
- aux communes de Cussey-sur-l'Ognon (964 habitants), Geneuille (1 363 habitants), Chevroz (104 habitants), Devecey (1 348 habitants), Bonnay (855 habitants) : Merey-Vieilley (118 habitants), Vieilley (699 habitants) et Venise (500 habitants), soit un total de 5 951 habitants.

Après la décision des communes et de l'agglomération, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) disposera d'un délai de 3 mois pour éventuellement amender le projet qui sera ensuite arrêté par le Préfet d'ici le 31 mars 2016.

Avant le 15 juin 2016, le Préfet notifiera ensuite les projets de périmètre aux communes et communautés de communes concernées qui disposeront d'un délai de 75 jours pour se prononcer. Si les conditions de majorité sont réunies, les arrêtés préfectoraux interviendront avant le 31 décembre 2016 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Ce projet sera soumis au vote à la CAGB le 17 décembre 2015 avec des réserves sur

- L'évolution du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)
- La fusion du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)
- La dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV)
- La fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et du Syndicat du Moulinot.

Mme S. GAUTHEROT indique que par ce schéma, la CAGB renforce encore sa spécificité d'être l'une des plus importantes agglomérations au niveau national, en nombre de communes.

M.C. MARECHAL remarque que la spécificité est surtout marquée par la prééminence d'une grande ville au détriment des autres très petites communes.

Après échanges, il ressort que les réserves proposées par la CAGB ne semblent pas aller dans le sens d'une rationalisation.

Il est donc proposé de délibérer sur un avis favorable sans réserves.

Adopté par 8 voix pour, 1 voix contre (C. PRAOM), 14 abstentions (L. BANDELIER, L. CALVA, V. COURCIER, A. GUILLAMO, C. MARECHAL, E. OPPER, G. PARIS, C. PEIRERA, D. PEYRARD, M. ROGNON, C. RIOUX, T. ROUX, C. VANCAUWENBERGE, A. VIENNET).

4. Convention de groupement de commande pour la fourniture de fioul

M. T. ROUX présente le projet de groupement de commande passé avec la commune de Besançon, et les communes de Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Nancray, Montfaucon et Saône.

Celui-ci permettrait de bénéficier de prix plus compétitifs en fonction de volumes plus importants à travers la procédure d'un accord-cadre.

Pour information le prix du litre de fioul payé par la commune était de 0.82 € en 2014 et de 0.68 € en 2015. Le volume annuel annoncé par la commune est de 88 000 l.

Le prix du fioul pour Besançon l'an dernier était de 0.58 €.

Il est donc proposé de délibérer pour décider de faire partie du groupement de commandes pour l'acquisition de fioul et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

5. Redevance d'occupation du domaine public 2015 emprise France télécom

La redevance due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier en 2015 s'élève à 1709 € selon le calcul suivant :

- au titre des artères de communication en sous-sol (22 km 728), par km : 40.25 € soit 914.80 €
- au titre des artères de communication en aérien (12 km 301), par km : 53.66 € soit 660.07 €
- au titre de l'emprise au sol (5 m²) au m² : 26.83 € soit 134.15 €

Adopté à l'unanimité

6. Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire présente les modifications à apporter aux différents budgets 2015.

- Il est proposé une décision modificative au budget assainissement 2015

D'une part pour inscrire une dépense supplémentaire relative à des travaux de remise à niveau de regards et de grilles rue de l'Etoile pour 7 381 €.

Cette dépense est compensée par une augmentation des crédits relatifs à la redevance d'assainissement collectif.

D'autre part pour constater une diminution des intérêts d'emprunt suite à la renégociation des emprunts pour 4 750.07 €.

En investissement une augmentation du capital d'emprunt à rembourser sera compensée par la diminution des travaux en cours pour 2 700 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT		DM N° 1	Dépenses		Recettes	
			Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Fonctionnement						
D 615	Travaux entretien réparations			7 000.00 €		
D 66112	Intérêts courus non échus	4 750.07 €				
R 70611	Redevance d'assainissement				3 346.07 €	5 596.00 €
R 70613	Part assainissement					
		4 750.07 €		7 000.00 €	3 346.07 €	5 596.00 €
Investissement						
D 1641	Remboursement d'emprunts			2 700.00 €		
D2315	Travaux en cours	2 700.00 €				
R131	Subventions d'équipement					
		2 700.00 €		2 700.00 €	0.00 €	0.00 €

Adopté à l'unanimité

- Il est proposé une décision modificative au budget principal 2015 :

- Chapitre D012 : augmenter les crédits pour faire face à des dépenses non prévues relatives à la régularisation de la GIPA et au versement de cotisations suite à l'intégration d'années de services d'un agent, pour 4 000 €.

- Une diminution de crédits sera inscrite au chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 19 000 € et au compte 66111 (intérêts des emprunts) pour 26 900 €.

En investissement, la renégociation des emprunts entraîne une augmentation du capital des emprunts à rembourser pour 1 500 € au compte 1641, qui sera équilibrée par une augmentation des crédits en recettes sur le compte 10226 (taxe d'aménagement).

BUDGET PRINCIPAL		DM n° 2	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement						
D 1641	Emprunts remboursement du capital			1 500.00 €		
R 10661	Taxe d'aménagement					1 500.00 €
			0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €
Fonctionnement						
D Chapitre 012	Charges du personnel			4 000.00 €		
D chapitre 022	Dépenses imprévues		19 000.00 €			
D 6611	Emprunt intérêts		26 900.00 €			
			45 900.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Adopté à l'unanimité

- Il est proposé une décision modificative au budget périscolaire et accueil de loisirs 2015 :

- Chapitre D012 : augmenter les crédits pour faire face à l'augmentation de la masse salariale pour l'année 2015 due notamment aux modifications des embauches, des contrats, des plannings et horaires concernant les TAP à la rentrée 2015 et des heures supplémentaires au cours de l'année.

- Chapitre D011 : augmentation des crédits suite à l'augmentation importante des repas depuis la rentrée 2015 (en septembre 2014 = 2463 repas achetés, en septembre 2015 = 2574 repas achetés)

Ces dépenses sont compensées par le fonds de soutien des rythmes scolaires non inscrit au budget et qui correspond à 50 € par enfant scolarisé.

BUDGET PERISCOLAIRE		DM n° 2	Dépenses		Recettes	
			Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Fonctionnement						
D Chapitre 012	Charges du personnel			13 500.00 €		
D 60623	Alimentation			4 500.00 €		
D 60631	Produits d'entretien			1 000.00 €		
R 7488	Participation autres organismes					18 000.00 €
			0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €

Mme V. COURCIER précise que la masse salariale a été contenue en ajustant le planning des animateurs par rapport au nombre d'enfants.

Mme S. GAUTHEROT demande pourquoi le fonds de soutien n'était pas budgété. Mme V. COURCIER répond que le PEDT était en cours de signature.

M. A. VIENNET demande pourquoi certaines missions comme les traversées de route sont prises en compte dans le budget périscolaire. En réalité la répartition est mesurée entre chaque agent intervenant à la fois sur le budget principal et sur le budget périscolaire. Cette répartition a été modifiée en cours d'année pour coller au mieux aux nouvelles embauches.

M. le Maire informe les membres du conseil de son désir de travailler avec la commission finances sur l'optimisation et la rationalisation de la gestion des ressources humaines.

Adopté par 19 voix pour, 4 voix contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

7. Maîtrise d'œuvre du groupe scolaire : solde de l'opération

M. D. FABREGUES indique que le marché de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire a été soldé en juin 2015 après l'année de Garantie de Parfait Achèvement.

A cette occasion un Décompte Général et Définitif est intervenu qui avait pris en compte

- La réfaction sur la prestation concernant les panneaux de couleur prévue mais non réalisée pour un montant de 7 000 € H.T.
- La non-retention d'une provision pour prestations non réalisées prévue dans le contrat pour la somme de 8 000 € H.T.

Malgré la signature du Décompte Général et Définitif par l'architecte, celui-ci a produit un mémoire en réclamation concernant la provision de 8 000 €, estimant qu'il avait réalisé un certain nombre de prestations d'études non suivies de travaux et pour lesquelles il n'a pas été rémunéré.

Après examen de sa réclamation, pour solder l'opération, et sur avis de La Soderec, assistant à maître d'ouvrage, la commune accepte le principe de rémunérer ces prestations complémentaires à hauteur de 6000 € H.T. soit 7200 € TTC. Un protocole d'accord a été signé à cet effet par les deux parties.

Aujourd'hui, cette décision est soumise au conseil municipal pour mandatement définitif.

Mme S. DOMINGUES ne prend pas part au vote.

Adopté par 18 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

M. D. FABREGUES indique que malgré le solde du marché, il relancera l'architecte pour trouver une solution viable de mise en valeur des structures prévues pour les panneaux translucides.

M. A. VIENNET s'étonne de la différence entre la présentation faite en Conseil municipal et celle faite en commission finances. Il déplore que la commission finances qui avait demandé à reporter le point, n'ait pas bénéficié des explications qui viennent d'être données.

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

8. Etat des demandes d'urbanisme

Présentation du jeudi 10 décembre 2015

N° de dossier	Declarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification					
CERTIFICAT D'URBANISME (CUa) / OPERATIONNEL (CUB)						
CUa02553215C0036	SCP PHILIPPE et MOHN 4B rue de Dole - BP 11927 25020 Besançon cedex 07	6 rue de la Fontaine 25660 Saône	12/10/2015	12/11/2015		Simple Information
CUa02553215C0037	SCP RACLE ET COLIN 2D rue Isenbart - BP 31429 25007 Besançon cedex 03	21 Rue Le Pied De Roche 25660 Saône	13/10/2015	13/11/2015		Simple Information
CUa02553215C0038	SCP ZIMMERMANN ET BRUCHON 7 Place du général De Gaulle - BP25 - 25800 VALDAHON	28 Avenue de la Gare - Creux Sous Roche - 25660 Saône	13/10/2015	13/11/2015		Simple information
CUa02553215C0039	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	12 B Rue des Ronces 25660 Saône	14/10/2015	14/11/2015		Simple information
CUa02553215C0040	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	12 Rue des Trois Pastels 25660 Saône	21/10/2015	21/11/2015		Simple information

CUa02553215C0041	Notaires Associés BOICHARD VIENNET ADAM Centre d'affaires La City 4 rue Gabriel Plançon 25044 BESANCON Cedex	1 Rue de la Paix 25660 Saône	29/10/2015	29/11/2015		Simple Information
CUa02553215C0042	SCP ZIMMERMANN ET BRUCHON 7 Place du général De Gaulle - BP25 - 25800 VALDAHON	28 Avenue de la Gare - Creux Sous Roche - 25660 Saône	25/11/2015	25/12/2015		Simple information
CUa02553215C0043	SCP RACLE ET COLIN 2D rue Isenbart - BP 31429 25007 Besançon cedex 03	9 rue de la Fontaine 25660 Saône	28/11/2015	28/12/2015		Simple information
CUB02553215C0035	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	2 rue des Thuyes / Sur la Roche 25660 Saône	08/10/2015	08/12/2015	Construction d'une maison à usage d'habitation sur la parcelle cadastrée section AK74 et une partie de la parcelle cadastrée section AK75 à rattacher au numéro 74 et provenant de la division de la parcelle numéro 75 à réunir avec le numéro 74 pour créer une parcelle de terrain à bâtir de 600 m²	Favorable avec Informations et prescriptions
DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP)						
DP02553215C0037	GIMENEZ Laetitia	3 rue du Château 25660 Saône	26/08/2015		Rehaussement du muret existant, pose de claustras sur le muret	En cours d'instruction - Complétude du 25/09/2015
DP02553215C0041	SCI EPHELIDIA / CAIREY-REMONNAY Sandrine	7 rue Le Pied De Roche 25660 Saône	03/09/2015		Réfection de toiture	En cours d'instruction - Complétude du 02/10/2015
DP02553215C0042	VIENNET PIERRE	10 Rue des Cras 25660 Saône	14/09/2015		Remplacement abri de jardin	En cours d'instruction - Complétude du 13/10/2015
DP02553215C0051	DOMON Yves	17 rue de la Glacière 25660 Saône	14/11/2015	14/12/2015	Installation de panneaux photovoltaïques en intégration toiture	En cours d'instruction
DP02553215C0032	LUX Philippe	20 rue des Frères Maire 25660 Saône	25/07/2015	24/08/2015	Isolation extérieure, pose bardage bois, démolition balcon béton, mise en place fenêtre	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0036	DROUARD François	1 Ter rue des Frères Maire	10/08/2015	09/09/2015	Rénovation clôture existante, pose d'un portail et d'un portillon	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0039	LECAILLE Marc	15 avenue de la Gare 25660 Saône	27/08/2015	26/09/2015	remplacement de la clôture, du portail, du portillon et des volets	Certificat de non- opposition à la décision tacite
DP02553215C0047	ETTASSI Abdenbi	30 rue Louis Pergaud 25660 Saône	02/10/2015	01/11/2015	Nouvelle construction abri de jardin	Demande conforme aux dispositions du PLU - Dispensée de formalité au titre du droit du sol
DP02553215C0048	BLONDEAU Dominique	Lieudit "Le Touillon" 25660 Saône	17/10/2015	17/11/2015	Division foncière	Tacite
DP02553215C0049	REUTER Marcel	44 rue des Frères Maire 25660 Saône	19/10/2015	19/11/2015	Abri de jardin	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0050	BOISSEININ Gérard	5 rue Le Pied De Roche 25660 Saône	23/10/2015	23/11/2015	Création d'une fenêtre de toit	Accordée
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)						
PC02553213C0015M 1	SCI La Rocade - Représentant BERNARD Denis	Lieudit "Les Ecots" rue du Château Blond 25660 Saône	09/07/2015		Aire de pompage pour la défense incendie extérieure incendie, revêtement en pierre calcaire remplacé par un enduit ton pierre, bardage en teinte gris foncé Ral7022 en remplacement de la teinte gris clair Ral9006, redistribution des boutiques, réaménagement des bureaux et de la surface de vente, ajout de surface plancher (étage au niveau de l'accueil et du sas sec), modification de façades	En cours d'instruction - Prolongation de délai et complétude
PC02553215C0008	CHENU Mathieu	3 rue du Chat Perché 25660 Saône	10/09/2015		Extension de la construction ossature bois. Volume toit terrasse. Aménagement d'un spa et d'une piscine.	En cours d'instruction - Complétude
PC02553215C0009	GAEC des Fières / HUGOT Samuel	Comlreux 25660 Saône	09/09/2015	08/12/2015	Extension d'une stabulation pour 100 vaches laitières avec fumière et fosse couverte	Accordée avec prescriptions

PC02553215C0003m 1	GAEC DES CLOUTIERS Représentant GROSHENRY Maxime	La Grange Fauconnière 25660 Saône	09/09/2015	08/12/2015	Agrandissement de la partie salle de traite de 4 ml de long	Accordée avec prescriptions
PC02553215C0005m 1	BAULLIER Geoffrey et CHENOU Dorine	Rue de la Gare 25660 SAONE	06/11/2015	06/01/2016	Modification du bornage de la parcelle de 611 m ² au lieu de 621 m ²	Accordée
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ERP						
AT02553215C0010	Garage du Lac	3 Rue Gustave Corubet 25660 Saône	23/10/2015	22/03/2016	Garage	En cours d'Instruction
AT02553215C0011	Sabine Chaussures	1 Grande Rue 25660 Saône	05/11/2015	04/04/2016	Nez de marche	En cours d'Instruction
AT02553215C0001	EHPAD Alexis Marquiset Représentant KRUMMENACHER	10 rue du Bouleau 25660 Saône	24/07/2015	23/12/2015	Travaux d'aménagement remplacement du système de sécurité incendie (SSI) de catégorie A	Accordée avec prescriptions

N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)						
DIA2015-31	SCI ORC	SCI LA PETITE DOLINE	15/10/2015	15/12/2015	28 Avenue de la Gare 25660 Saône	Non
DIA2015-32	Consorts THIMONIER	CLIMENT Emilie	21/10/2015	21/12/2015	21 Rue Le Pied De Roche 25660 Saône	Non
DIA2015-33	GARNIER	HUGOT - BUGNET	21/10/2015	21/12/2015	12 Rue des Trois Pastels 25660 Saône	Non
DIA2015-34	VUILLEMIN Louis	CASALIS Lionel - FRESQUET Muriel	09/11/2015	09/01/2016	4 Route de Gennes 25660 Saône	Non
DIA2015-35	Consorts MANZINALI	Alain EME	13/11/2015	13/01/2016	2 RUE DU Cheneau Blond 25660 Saône	Non
DIA2015-36	SCI ORC	M. et Mme LEJEUNE Brice	14/11/2015	14/01/2016	28 Avenue de la Gare 25660 Saône	Non
DIA2015-37	SAILLARD Patrick BARBIER Marie-Claire	M. HOFFMANN et Melle BAUD	27/11/2015	27/01/2016	13, Rue Alix Champlon 25660 Saône	Non
DIA2015-38	Consorts TORREADRADO	Mme BEAUD Laëtitia et Mr LADISLAS Franck	04/12/2015	04/02/2016	24 B avenue de la Gare 25660 Saône	Non

9. Contrat Préventox

M. E. JUAREZ présente le dossier. Cependant il ne peut s'agir que d'une simple information pour l'instant car le contrat n'est pas finalisé.

IL est proposé de mener une démarche globale pour mieux gérer les déversements de substances dangereuses issus des activités professionnelles vers les réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales), la station d'épuration et le milieu naturel sensible.

Dans le cadre du renouvellement du contrat « préventox » soutenu par l'Agence de l'eau, le périmètre d'actions a été élargi pour inclure les communes situées sur le bassin versant de la source d'Arcier dont la commune de Saône.

La commune de Saône si elle y adhère pourra bénéficier d'un appui méthodologique et financier pour :

- Maîtriser les rejets de ses eaux usées non domestiques,
- Réduire les pollutions par les substances dangereuses,
- Maîtriser les risques sanitaires : protéger les personnes, les riverains, et le milieu naturel des rejets dangereux
- Maîtriser les risques de dommages matériels,
- Faire respecter la réglementation
- Sensibiliser et communiquer auprès des différents acteurs.

Mme S. GAUTHEROT souhaite obtenir une évaluation de cette démarche.

M. E. JUAREZ indique qu'il faut prévoir, pendant trois ans, 50 000 €/ an pour le budget assainissement et 50 à 60 000 €/an pour le budget principal. Des subventions peuvent aider à financer l'opération.

Mme S. GAUTHEROT indique que les subventions ne combleront pas ces dépenses. Elle exprime son inquiétude face à un tel projet.

M. A. VIENNET soutient cette position et demande la plus grande prudence sur l'engagement d'une telle démarche. Il fait référence à l'intervention de M. C. VANCAUWENBERGE au point n° 1 qui prévoit déjà que de gros travaux devront être réalisés sur les réseaux à partir de 2016.

Mme S. GAUTHEROT confirme son inquiétude eu égard au budget de la commune et demande que l'on ne parte pas dans tous les sens.

10. Transfert dans le domaine public communal de parcelles abandonnées

M. E. JUAREZ présente un plan de trois parcelles d'une superficie totale de 92 m² se situant route de Gennes et appartenant à M. Jean-Claude Nicolas. Celui-ci déclare faire abandon perpétuel à la commune. Elles jouxtent le domaine public communal et sont déjà entretenues en tant que telles.

Aux fins de mise à jour du plan cadastral, la Direction Générale des Finances Publiques propose un transfert au domaine public communal des parcelles concernées.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser l'intégration dans le domaine communal.

Adopté à l'unanimité.

11. Modification du P.L.U.

M. E. JUAREZ présente les différents points de modifications complémentaires proposés dont la plupart concerne des erreurs de tracé et de zonage. A la demande du préfet une modification initiale avait été étudiée et validée par les services et le Conseil avait décidé de lancer l'enquête publique dans sa séance du 30 mai 2014.

Puis d'autres propositions de modifications ont été rajoutées pour répondre aux remarques des instructeurs. Le coût de ces modifications présente un devis de 7 470 € TTC.

Il précise que l'opportunité de procéder à une modification avant 2017, année probable de mise en œuvre du PLU s'est posée. Cela est effectivement opportun car le PLU prendra 4 à 5 ans avant d'être appliqué.

Mme S. DOMINGUES rappelle que le dossier a été présenté en commission urbanisme et a reçu un avis défavorable à l'unanimité.

Mme S. GAUTHEROT pense qu'il faut faire la part des choses entre les modifications obligatoires demandées par le Préfet et les autres modifications. Le tarif est très dissuasif.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la commande des modifications supplémentaires pour un coût de 7 470 €.

La proposition est rejetée par 12 voix contre (L. BANDELIER, L. CALVAT, V. COURCIER, S. DOMINGUES, S. GAUTHEROT, E. OPPER, G. PARIS, D. PEYRARD, C. PRAOM, M. ROGNON, C. VANCAUWENBERGE, A. VIENNET).

6 abstentions (V. DURAND, A. GUILLAMO, A. LE BRAS, C. MARECHAL, C. PEIRERA, C. RIOUX)

5 voix pour (Y. DELARUE, D. FABREGUES, E. JUAREZ, C. MENETRIER, T. ROUX)

12. Acquisition d'un emplacement réservé

M. E. JUAREZ informe le Conseil municipal d'une demande de M. et Mme Drouard pour que la commune se porte acquéreur d'une bande de terrain longeant leur propriété d'une surface estimée de 38 m². Cette bande étant grevée d'une servitude d'emplacement réservé inscrite au PLU pour l'élargissement de la voirie.

M. C. PRAOM estime que la commune ne pourra pas se porter acquéreur de tous les emplacements réservés figurant au P.L.U.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de la démarche pour acquérir ce terrain.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

13. Programmation des travaux sylvicoles en 2016

M. D. FABREGUES présente le programme des travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour l'année 2016. Le montant prévisionnel est de 18 759.10 € HT.

Le financement sera assuré par les ventes de bois qui ont été très positives et qui participent à l'excédent budgétaire.

M. A. VIENNET demande des précisions sur le type de travaux programmés. Il remarque que l'option de plantations pour 4 000 € n'a pas été retenue. M. D. FABREGUES confirme que c'est bien le cas. Seuls les regarnis sont prévus à l'occasion de l'entretien des parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le programme et le devis des travaux sylvicoles pour 2016.

Adopté à l'unanimité.

14. Amende pour dépôts sauvages

M. D. FABREGUES rappelle qu'à plusieurs reprises, pendant l'année, il a été constaté des dépôts sauvages notamment dans la zone qui longe la nationale derrière le parking.

La dernière fois que des déchets ont été déposés, il s'agissait de déchets médicaux ce qui constituait un risque de contamination pour les agents communaux. C' est pourquoi il a été commandé le nettoyage à une entreprise extérieure spécialisée pour la somme de 580 €.

Pour dissuader les contrevenants, il s'agit de mettre en place une amende plus forte que celle fixée lors du conseil du 4 février 2015.

Depuis le décret N° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets, cette infraction est maintenant punie d'une amende pouvant s'élever à 450 € au lieu de 150 €.

M. T. ROUX indique que la ville de Besançon applique une amende de 552 €.

Une personne assermentée pourra verbaliser. Les adjoints et le maire sont habilités à dresser procès verbal M. L. BANDELIER ne souhaite pas le faire par crainte des représailles.

Il s'agit d'approfondir les conditions d'application et M. D. FABREGUES reviendra devant le Conseil municipal pour une décision dans ce sens.

M. A. VIENNET demande où en sont les autres plaintes déposées dont les auteurs avaient été identifiés. M. D. FABREGUES évoque deux cas où, pour l'un, l'auteur est venu récupérer ses déchets, et, pour l'autre, il s'agissait de familles pour lesquelles il n'y a pas eu de poursuites.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

15. Nom des salles communales

M. L. BANDELIER présente la liste des noms proposés par la commission pour les salles communales sportives et culturelles.

BATIMENTS	NOMS
Complexe sportif	Jojo BRUARD
Ancien gymnase	Gymnase de l'Espace
Nouveau gymnase	Gymnase du Marais
La Messarde	Centre culturel de la Messarde
Cours de tennis	Petit Garros

SALLES	NOMS
Mairie – salle 1	Auguste LISCHKA
Mairie – salle 2	Maurice MAIRE
Nouvelle salle polyvalente – rue de l'Etoile	Salle Joseph GUINEMAND
Plateau sportif - DOJO	Salamandres
Plateau sportif – salle de danse	Libellules
Plateau sportif – salle de gym	Sauterelles
Plateau sportif – salle sports collectifs	Castors
Plateau sportif – salle de convivialité	La terrasse
Terrain de foot synthétique	La prairie
Terrain de boules	Le provençal
Terrain de foot en herbe	Chassigne
Ancien gymnase – salle « ex foot »	Hérons
Ancien gymnase – 1 ^{ère} salle de réunion	Tritons
Ancien gymnase – salle sports collectifs	Grand Braquet
Messarde préau	Maurice André
Messarde salle 1	Louis Pergaud
Messarde salle 2	Victor Hugo
Messarde salle 3	Gustave Courbet
Messarde salle 4	Frères Lumière

Adopté par 19 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET)

16. Conseil des jeunes : mise en place – préparation

M. L. BANDELIER présente les outils de communication destinés à mobiliser les jeunes saônois de 7 à 17 ans pour qu'ils participent à un conseil des jeunes.

M. C. MARECHAL précise que le directeur de l'école élémentaire soutient le projet et peut s'occuper de l'organisation des élections. La commission a travaillé en prenant en compte l'exemple de Mamirolle.

Mme S. GAUTHEROT demande s'il est opportun de mélanger tous les âges.

M. C. MARECHAL répond que c'est la même configuration que le conseil municipal des adultes.

M. A. VIENNET pense que c'est une bonne idée. Il demande comment est organisée la propagande et veut se faire préciser que tous les jeunes de Saône seront informés même si ils ne sont pas scolarisés à Saône.

M. L. BANDELIER le confirme. M. C. PRAOM précise que 375 jeunes pourront se présenter et 399 seront habilités à voter au 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire sollicite la participation de chacun pour la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la poursuite de l'opération.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

17. R.T.E.

M. D. FABREGUES informe les Conseillers que RTE a sollicité de nouveau la commune pour faire l'acquisition d'une parcelle communale pour lui permettre d'aménager un écran paysager.

Ceci entraînera le dépôt d'un permis de construire nouveau et la modification de son permis d'aménager.

Le GAEC des Fières, exploitant de la parcelle est d'accord sur cette acquisition. Le coût de cette vente est estimé à 3 487 €.

Ce point sera soumis à décision lors de la prochaine séance.

18. Informations diverses

M. le Maire communique les prochaines dates importantes.

Repas des Anciens, le 9 janvier

Vœux du maire, le 14 janvier

Conseils municipaux le 29 janvier, le 29 février, le 30 mars.

Débat d'Orientation Budgétaire, le 10 mars

Par ailleurs, 96 colis sont à distribuer soit 4 par conseiller municipal. Tous les élus doivent participer pour alléger la tâche de Mme A. LE BRAS.

La séance se termine à 23 h 30.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Sylvie GAUTHEROT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie GAUTHEROT', written over a horizontal line.